

53. Les deux parties continueront d'échanger des enregistrements de musique populaire et d'émissions culturelles, artistiques, littéraires, historiques et de musique folklorique et contemporaine.

Du côté mexicain, le SEP, l'UNAM, la Direction générale de la RTC et l'Institut mexicain de la radio participeront à cette entreprise.

54. Les deux parties manifestent le désir de réaliser "La semaine radiophonique du Mexique au Canada" et "La semaine radiophonique du Canada au Mexique".

Les contacts à cette fin s'établiront par la voie diplomatique.

55. Les deux parties réaliseront des émissions spéciales pour commémorer la fête nationale de chaque pays, celle du Canada étant le 1er juillet, et celle du Mexique le 16 septembre.

Les détails seront fixés par la voie diplomatique.

56. Les deux parties étudieront la possibilité de réaliser en coproduction des émissions radiophoniques portant sur la culture, l'art et les sciences, et d'échanger systématiquement du matériel radiophonique.

Les détails seront fixés par la voie diplomatique.